

Réglementation spécifique à la pêche

Carte de pêche obligatoire (pour l'écrevisse également)

Lac du Salagou : 2nd catégorie piscicole

Pêche du brochet du dernier samedi d'avril au dernier dimanche de janvier

Obligation de remettre à l'eau tout brochet capturé du 1er samedi de novembre au dernier dimanche de janvier

Pêche des écrevisses américaines à la balance ou à la canne toute l'année en journée uniquement

Pêche à la carpe de nuit autorisée du 1er juin à l'avant dernier jeudi d'avril

Toute carpe capturée de nuit ne peut pas être conservée vivante sous peine d'amende

Dépôt des lignes en bateau autorisé, 4 au plus par pêcheur, jusqu'à 80m

Bateaux à moteur thermique interdits

Port du gilet de sauvetage conseillé

Carte de pêche

Tarifs à l'année : Majeur 77€ / Mineur 21€ / Découverte (-12 ans) 6€

Journée : 15€ jusqu'au 31/05 - 10€ dès le 1er juin

Semaine : 33€

Découverte femme : 35€

Interfédérale : 100€

Points de vente

Clermont l'Hérault : Camping du lac et Chasse-Pêche PACI

Octon : Fédération de Pêche

Lodève : Espace Luteva

Bédarieux : Bricomarché

Sur www.cartedepêche.fr

Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique

www.pecheherault.com

9 Mas de Carles 34800 OCTON

04 67 96 98 55 - pecheherault@orange.fr

www.grandsitesalagoumoureze.fr - info@lesalagou.fr



Pêcheurs, le Grand Site vous accueille



© 2017 F. MORRISON

Ce site est sensible, il abrite de nombreuses espèces protégées.

- Stationnons sur les parkings indiqués
- Après 22h stationnons dans un camping ou sur une aire de nuit
- Utilisons les aires de vidanges
- Contemplons les roselières à distance, respectons la quiétude du site, des oiseaux sensibles y vivent
- Respectons les récoltes et les troupeaux
- Rempportons et triions nos déchets
- En cas d'incendie, des canadiers écopent l'eau du lac, regagnons les berges



Un herbier aquatique envahissant, le lagarosiphon, se développe sur les berges du lac. Il est inoffensif pour l'homme mais gêne les activités nautiques. Pour ralentir sa propagation, évitons de l'exporter.



Aucune forme de camping (tente, bivouac, tente parapluie...) n'est tolérée.



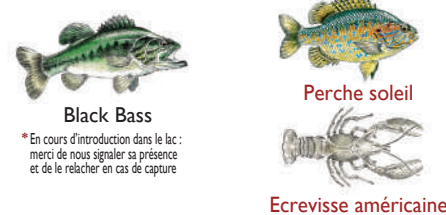
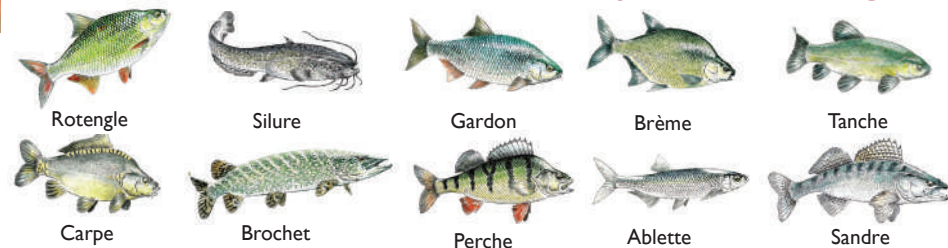
Aidez-nous à préserver ce site et à maintenir la pratique de la pêche à la carpe de nuit ouverte, en respectant ces règles.

- Mise à l'eau**
Boat launching
- Parking (de 8h à 22h)**
Car park (from 8 am to 10 pm)
- Camping**
Campsite
- Aire de nuit**
Night parking area
- Aire de vidange**
Waste water emptying station
- Point tri**
Sorting point
- Toilettes en saison**
WC in the summer
- Réserve de pêche**
Fishing reserve
- Permanente**
Permanent
- Du 1/04 au 31/05**
From 1st april to 31 May



Les espèces du lac du Salagou

Espèces exotiques envahissantes Transport à l'état vivant interdit



* En cours d'introduction dans le lac :
merci de nous signaler sa présence
et de le relâcher en cas de capture

Ecrevisse américaine